

**À l'attention des :
Président.e.s
Des Comités Régionaux et
Des Clubs affiliés à la
FFBoxe**

Objet : Règles et échéances relatives à l'organisation des réunions de boxe professionnelle et amateur _ Evolution et Rappel

Madame La Présidente, Monsieur le Président,

Le Comité Directeur de la Fédération Française de Boxe souhaite, par la présente, vous informer d'évolutions et rappeler certaines règles et échéances, essentielles, relatives à l'organisation des réunions de boxe et au respect des formalités administratives afférentes.

Ce courrier fait suite à une série de constats et de préoccupations soulevées par des situations récentes.

1. Evolution des critères de participation des boxeurs professionnels

Compte-tenu des situations dangereuses rencontrées lors de certaines réunions impliquant des combattants étrangers, le Comité Directeur a validé une évolution des critères de participation pour les boxeurs professionnels.

Ces mesures, qui visent à renforcer la sécurité et la régularité des compétitions, entreront en vigueur à compter du 1er mai 2025.

À partir de cette date, des critères supplémentaires seront exigés pour la participation des boxeurs étrangers, et ces derniers devront satisfaire à des conditions plus strictes avant de pouvoir concourir lors de nos réunions.

Ces critères vous sont présentés dans le document joint.

2. Rappel des règles concernant les délais de demande d'organisation de réunions et d'autorisations de sortie de territoire

En parallèle de cette évolution, et face aux constats de recrudescence des dysfonctionnements notamment en matière de respect des délais de demande d'organisation de réunions et/ou d'autorisations de sortie de territoire, le Comité Directeur tient à rappeler que ces formalités doivent impérativement être respectées.

**FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE BOXE**

Tour Essor - 14 rue Scandicci
93508 PANTIN CEDEX
France
Tél. : 01 49 42 23 72
Fax : 01 49 42 28 79
www.ffboxe.com

Pantin, le 31 Mars 2025



Les structures, Comités Régionaux et Clubs, sont appelés à veiller au strict respect des règles en vigueur pour toutes les réunions se tenant à compter du 1er mai 2025. Elles vous sont rappelées dans le document joint.

Aucune dérogation ne pourra être accordée concernant les délais de dépôt des demandes, tant pour l'organisation des réunions que pour les demandes d'autorisation de sortie de territoire. Ces exigences visent à garantir la sécurité des compétitions et à assurer une organisation conforme aux normes de notre Fédération.

En conséquence, nous vous invitons à prendre connaissance des documents annexés à ce courrier, détaillant les nouvelles règles ainsi que les procédures à suivre, et à sensibiliser les structures et les clubs de votre Région à l'importance de ces mesures.

Nous comptons sur votre collaboration et votre engagement pour garantir la bonne application de ces directives, dans l'intérêt de la sécurité des boxeurs et de la qualité des compétitions organisées sous l'égide de la Fédération Française de Boxe.

Nous vous remercions par avance pour votre attention et votre implication dans ce processus.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations sportives.

**Dominique NATO,
Président**

**Marie-Lise ROVIRA,
Secrétaire Générale**

**FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE BOXE**

Tour Essor - 14 rue Scandicci
93508 PANTIN CEDEX
France
Tél. : 01 49 42 23 72
Fax : 01 49 42 28 79
www.ffboxe.com